

## **Covid19 – Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme offre aux familles les plus précaires des bons alimentaires pour compenser l'absence exceptionnelle de restauration scolaire**

La crise sanitaire actuelle ayant entraîné la fermeture des établissements scolaires et de leur service de restauration, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé de faire un geste financier en direction des familles les plus touchées par des difficultés économiques.

Durant la première quinzaine de juin, les familles puydômoises les plus modestes recevront à leur domicile un bon solidaire d'une valeur de 60 € par collégien scolarisé (soit l'équivalent d'un mois complet de restauration), leur permettant d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Au total, cette aide financière concerne plus de 3 300 collégiens du secteur public et environ 100 collégiens du secteur privé.



Pour Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme : « Ces chèques services pourront apporter un peu d'aide et de réconfort aux 2 700 familles les plus précaires dans cette période difficile économiquement ».